

# FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

F93N505  
03 00

DATE DE PRÉPARATION  
15 janv. 2010

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### NUMÉRO DU PRODUIT

F93N505

### NOM DU PRODUIT

MIL-DTL-64159, Type II Coating, Water Dispersible Aliphatic Polyurethane, CARC, Brown 383, 30051

### NOM DU FABRICANT

THE SHERWIN-WILLIAMS CO.  
101 Prospect Avenue N.W.  
Cleveland, OH 44115

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)	

## SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
4	872-50-4	1-Méthyl-2-Pyrrolidone		
		ACGIH TLV	Pas Disponible	1 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
0,1	1333-86-4	Noir de Carbone		
		ACGIH TLV	3,5 MG/M3	
		OSHA PEL	3,5 MG/M3	
8	1308-38-9	Chromium Oxide		
		ACGIH TLV	0,5 MG/M3	
		OSHA PEL	0,5 MG/M3	
% EN POIDS		Ingredient		
4,05		Chrome III (Cr)		

## SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

### SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.  
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### EFFET DE LA SUREXPOSITION

**YEUX:** Irritation des YEUX.

**PEAU:** L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

**INHALATION:** Irritation des voies respiratoires supérieures.

Dans un espace restreint, les vapeurs en grande concentration peuvent causer des maux de tête, des nausées ou l'étourdissement.

### SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

### ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

Peut causer des réactions allergiques des voies respiratoires et/ou des réactions cutanées chez certaines personnes ou la stimulation de sensibilité. Cette réaction peut se manifester plusieurs heures après l'exposition.

Les personnes sensibles aux isocyanates vont éprouver des réactions allergiques accrues s'elles s'y exposent fréquemment.

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Voir la Section 11.

### HMIS Codes

Santé	2*
Inflammabilité	0
Réactivité	0

## SECTION 4 — PREMIERS SOINS

- YEUX:** Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.
- PEAU:** Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.  
Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.
- INHALATION:** Si on éprouve des problèmes de respiration au cours de l'utilisation, **QUITTER LES LIEUX** et aller à l'extérieur pour de l'air frais. Si les problèmes persistent ou surviennent plus tard, voir le médecin **IMMÉDIATEMENT**.
- INGESTION:** N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

## SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE	CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ
Non applicable	P.D.	P.D.	Non applicable

### MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse d'alcool

### DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants fermés peuvent exploser (à cause de l'augmentation de la pression) s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

### MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

## SECTION 6 — MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

- Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
- Nettoyer avec un absorbant non réactif.

## SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Non applicable

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

## SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE AU COURS DE L'UTILISATION

TOUTE PERSONNE AYANT ÉPROUVÉ DES PROBLÈMES CHRONIQUES (DE LONGUE DURÉE) DANS LES POUMONS OU DES PROBLÈMES DE RESPIRATION OU ENCORE AYANT EU, UNE FOIS DANS SA VIE, UN MALAISE CAUSÉ PAR LES ISOCYANATES, DEVRAIT SE GARDER D'UTILISER CE PRODUIT OU D'ÊTRE DANS UN ENDROIT OÙ ON L'UTILISE.

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattage et de l'érafflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m<sup>3</sup> (concentration totale de poussière), 3 mg/m<sup>3</sup> (fractionnée de respiratoire).

### VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Dans des conditions de sur-évaporation, on doit porter un respirateur alimenté à l'air comprimé positif (e.g. le TC19C, approuvé par NIOSH/MSHA). Si ce respirateur n'est pas disponible, un respirateur à filtre de vapeur organique et de particules, bien ajusté et approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section peut être un bon substitut. Suivre les instructions du fabricant pour son mode d'emploi. Porter le respirateur pendant toute la durée de pulvérisation et jusqu'à ce que les vapeurs et la brume disparaissent. **ON NE DOIT JAMAIS PERMETTRE À PERSONNE D'ALLER DANS UN ENDROIT OÙ CE PRODUIT EST UTILISÉ SANS AVOIR LE MÊME RESPIRATEUR DE PROTECTION RECOMMANDÉ POUR LES PEINTRES.**

Au cours du ponçage, du nettoyage à la brosse métallique, de même qu'en frottant, en brulant, en brasant ou en soudant la couche sèche, il est recommandé de porter un respirateur à filtre de particules, approuvé par NIOSH/MSHA afin de se protéger contre les produits non volatils de la 2e section.

**GANTS PROTECTEURS**

Afin d'éviter tout contact avec la peau, porter les gants recommandés par le fournisseur des gants offrant une protection contre les substances indiquées dans la Section 2.

**LUNETTES DE SÉCURITÉ**

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Utiliser une crème protectrice sur la partie du corps exposée.

**AUTRES PRÉCAUTIONS**

On doit mélanger ce produit avec d'autres avant de l'utiliser. Avant d'ouvrir les contenants, BIEN LIRE ET SUIVRE LES AVERTISSEMENTS SUR LES ÉTIQUETTES DE TOUS LES COMPOSANTS.

**SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>POIDS DU PRODUIT</b>	9,76 lb/gal	1169 g/l
<b>DENSITÉ</b>	1,17	
<b>COURBE D'ÉBULLITION</b>	212 - 396 °F	100 - 202 °C
<b>POINT DE FUSION</b>	P.D.	
<b>VOLUME VOLATIL</b>	65%	
<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b>	Plus lent que l'Éther	
<b>DENSITÉ DE LA VAPEUR</b>	Plus lourd que l'Air	
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b>	P.D.	
<b>pH</b>	7,0	
<b>COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)</b>		
	1,15lb/gal	138g/l
	0,45lb/gal	54g/l
	Moins d'eau et de Solvants Exemptés	
	Émis COV	

**SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****STABILITÉ — Stable****CONDITIONS À ÉVITER**

Aucun connu.

**INCOMPATIBILITÉ**

Aucun connu.

**PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION**

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, possibilité d'avoir du cyanure d'hydrogène, oxydes des métaux de la 2e section

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE**

Ne Peut Pas De Produire

**SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES****RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES**

Le carbone noir est classifié par l'IARC comme étant possiblement carcinogène aux humains (groupe 2B) basé sur des données animales expérimentales. Cependant, dans les humains, l'évidence de carcinogénéité est insuffisante.

Le chromium III est considéré l'espèce le plus actif dans l'induction du cancer, mais le composé chimique de chromium III ne peut traverser les parois cellulaires. Toutefois, il y a certaine évidence que le composé chimique chromium III, de la grosseur de particule respirable, pourrait être ingéré par les cellules des poumons.

**INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

CAS No.	Ingredient			
872-50-4	1-Méthyl-2-Pyrrolidone	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible 4200 mg/kg
1333-86-4	Noir de Carbone	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible
1308-38-9	Chromium Oxide	LC50 RAT LD50 RAT	4HR	Pas Disponible Pas Disponible

**SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES****DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ**

Aucunes donniees disponibles.

## SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

### MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test d'extraction pour déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

## SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

### US Ground (DOT)

Not Regulated for Transportation.

### Canada (TDG)

Not Regulated for Transportation.

### IMO

Not Regulated for Transportation.

## SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

### SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
872-50-4	1-Méthyl-2-Pyrrolidone	4	
	Chromium Compound	8	4,0

### CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

### DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

## SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.